

DATE DE PUBLICATION : 9 août 2012

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Robert OPHÈLE, second sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL le 6 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Didier PENY, directeur de la Comptabilité et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc JACOB, adjoint au directeur de la Comptabilité, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la direction de la Comptabilité à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier PENY et de M. Marc JACOB, délégation permanente est donnée à M. Yves COQUELIN DE LISLE, chef du service de la Fiscalité et de la Facturation clients à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du service de la Fiscalité et de la Facturation clients, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 7 août 2012

Armand PUJAL